

Déclaration des élus **FO au CSE-C** **Lors de la réunion ordinaire du 27 Avril 2023.**

Les élus **FO** au CSE-C sont consultés sur le temps de travail applicable au 1^{er} janvier 2024 en particulier sur :

- La définition des environnements de production et hors production,
- Le choix du niveau d'aménagement du temps de travail,
- Les nécessités d'adapter les horaires impactés par le niveau d'aménagement choisi,
- La définition de la plage commune de travail.

Suite à la signature de l'accord « in globo » de RELOAD, chaque entité du groupe devait choisir les modalités d'application liées au temps de travail sur ses sites.

Afin que la Direction puisse prendre une décision pour la définition des niveaux d'aménagement du temps de travail (plots), des concertations ont eu lieu pendant plus d'un mois ! Pour rappel, ces plots peuvent aller de 6 RTT à 23 RTT !

FO, fidèle à sa position depuis le début des négociations RELOAD, souhaite obtenir un plot de 21 jours ou de 23 jours, ceci afin d'intégrer, en plus du temps de travail actuel (15 RTT + 2 J'TCare), les 6 jours de capitalisation flexibles.

De fait, le plot de 21 jours semblait être le plus adapté (15 + 6 en capitalisation collective et 2 JNT payés à travers la négociation RELOAD).

Malheureusement, le « business » a mis à mal les concertations en prétextant un nombre trop élevé de RTT, et ce malgré plusieurs propositions de notre part comme par exemple la semaine à 4 jours et demi !

Le business est resté inflexible en laissant tous les acteurs du dialogue social dans une situation inédite, continuer la concertation alors que les avis **FO** / Direction divergeaient sur un point unique mais crucial les 21 jours versus 15 Jours (proposés initialement par la Direction).

Cependant, lors de la dernière réunion de concertation (dont le PV est joint), la Direction a validé le plot de 18 jours.

Malgré tout, cette proposition reste une avancée pour les salariés, car la majorité des salariés non cadres ne prenait que 3 jours de capitalisations individuelles (15 RTT + 3 RTT = 18 RTT + 2 RTT payés).

Concernant les autres sujets de la concertation, **FO** se félicite d'avoir obtenu :

- Des plages variables, avec une prise de poste de 7h00 à 9h00 et une sortie de poste 15h30 - 17h36 / 17h56)
- Un environnement production incluant au moins les clusters de ED, ES, HM et ET.

FO note de fait que, malgré la non obtention du plot de 21 jours, ces avancées sont réelles pour garder un fonctionnement quasi identique à ce que nous vivons et ceci afin que RELOAD ait des effets plus positifs que négatifs.

Si cet exercice de concertation est nouveau pour AIRBUS Helicopters, il est important de rappeler à tous les salariés qu'une concertation n'oblige pas les syndicats à être d'accord pour qu'une décision soit actée par la Direction a contrario d'une négociation qui elle nécessite la signature d'un ou plusieurs syndicats selon leur représentativité.

Nous rappelons que sur d'autres sujets, et pour l'avenir, la **négociation** doit être la **voie privilégiée**.

Pour finir, notre Organisation Syndicale retient que cette concertation a été mise à mal par le business.

De ce fait, nous demandons à cette Direction de faire preuve, à l'avenir, de plus d'anticipation en prenant le pouls des négociations en cours (plus de 18 mois pour RELOAD), et de ne pas attendre le dernier moment pour mettre en place des blocages qui mettent les Acteurs du dialogue social dans une situation qui laissera des traces et qui sera marquée par la non obtention du plot à 21 jours.

Nous espérons donc que les décisions prises pour la stratégie industrielle, ne sont pas prises de la même manière, car ce manque de recul amène à de nombreux questionnements !

Pour toutes ces raisons, les élus **FO au CSE-C donneront un avis défavorable.**

Marignane le 27 AVRIL 2023